

# SYNTHESE DES DECISIONS DU MAIRE

## Délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2020

Par les délibérations du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal a délégué le pouvoir au Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 209 000 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation à chaque réunion de l'organe délibérant. Dans ce cadre, M. le Maire informe des arrêtés pris :

### COMMANDE PUBLIQUE

N° de l'arrêté	Date	Nature	Attributaire du Marché	Montant
MAR2024_04	16.02.2024	Feu d'artifice 13 juillet 2024	JACQUES COUTURIER ORGANISATION Les Hautes Crèches 85310 SAINT FLORENT DES BOIS	5 000 € HT (6 000 € TTC)

### BAIL

N° de l'arrêté	Date	Nature	Attributaire	Montant
BAIL2024_01_1	19.02.2024	Convention mise à disposition partie serres services techniques	L'OUTIL EN MAIN HERMINOIS	A titre gratuit